



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 0 / 0 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 7 / 0 1 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F.974.12.P.00478

1 Intitulé du projet

Aménagement du carrefour de la RD11 avec le Chemin Deguigné entre le PR 3+800 et le PR 4+050
Commune de Saint-Leu

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Raison sociale

N° SIRET

2 2 9 7 4 0 0 1 4 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

FONTAINE

Prénom(s)

AURÉLIEN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6a. Construction de routes classées dans le domaine public routier	Le projet prévoit le réaménagement du carrefour de la RD11 (domaine public routier départemental) avec la rue Pierre Deguigné (domaine public routier communal) avec la création d'un giratoire. --> Projet soumis à examen au cas par cas au titre de la rubrique 6a

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé à l'intersection entre le chemin Mazeau, la rue Pierre Deguigné et la RD11 (entre le PR 3+800 et le PR 4+050) sur la commune de Saint-Leu.

Le projet prévoit la modification des carrefours existants avec la création :

- d'un giratoire à 3 branches afin de raccorder la rue Pierre Deguigné et la RD11
- d'un carrefour en T entre la RD11 et le chemin Mazeau
- d'une contre allée au droit des commerces existants

Le projet prévoit également des travaux de modifications et de redimensionnement des ouvrages existants de gestion des eaux pluviales (caniveau) sans modification du point de rejet vers la Ravine du Portail.

4.2 Objectifs du projet

Avec près de 11 000 véhicules par jour, la configuration actuelle du carrefour de la RD11 avec le Chemin Pierre Deguigné et le Chemin Mazeau présente un manque de lisibilité et des difficultés d'insertion sur la RD11 depuis les voies communales (Commune de Saint-Leu). Les conditions de sécurité et de gestion des différents flux (piétons, bus, etc.) ne sont pas optimales.

Le Département, en partenariat avec la mairie de Saint-Leu, souhaite réaliser un giratoire accompagné d'un carrefour en T, afin de fluidifier le carrefour et le rendre plus lisible, tout en sécurisant les cheminements piétons.

Ces travaux de réaménagement du carrefour constituent également une opportunité de mise à niveau et de redimensionnement des réseaux existants de gestion des eaux pluviales de ce secteur de la RD11 qui connaît régulièrement des problèmes d'inondations par ruissellement en cas de forte pluies

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Déroulement des travaux :

- Installation de chantier
- Dépose mobilier existant
- Démolition ouvrage existant : génie civil, revêtement, etc.
- Terrassements généraux
- Travaux réseaux secs et humides
- Travaux de génie civil ou de réglage de voirie
- Enrobé et traitement de surface béton
- Installation mobiliers et réalisation signalétique (horizontale et verticale)
- Plantations
- Repli des installations de chantier.

Planning et phasage prévisionnel des travaux :

- Phase réglementaire (Dossier Loi sur l'eau, Cas par Cas, Permis d'aménager) : 11/2023 --> 06/2024
- Etudes de conception / permis d'aménager : 1er semestre 2024
- Consultation des entreprises travaux : 2ème semestre 2024
- Travaux : courant 2025 (environ 8 mois)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce projet de réaménagement a pour objectif d'améliorer le fonctionnement du carrefour, d'améliorer les conditions de sécurité et de gestion des différents flux (piétons, bus, etc.). Il permettra également l'améliorer la gestion des eaux pluviales et de réduire le risque d'inondation par ruissellement. Il n'a en revanche pas vocation à modifier substantiellement l'usage du site et le fonctionnement du réseau routier existant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cf. Inventaire et justifications des procédures applicables au projet dans la Notice Environnementale (ANNEXE 9)

- Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement (présente demande)
- Dossier de déclaration d'antériorité à la loi sur l'eau au titre de l'Art. R214-53 du Code de l'Environnement
 - Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau concernant les modifications projetées sur les réseaux EP
 - Permis d'aménager au titre de l'Art. R421-21 du Code de l'Urbanisme
 - Demande d'autorisation préalable au titre de l'Art. L632-1 du code du Patrimoine

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie total du projet	4 150 m ²
Superficie voirie / béton	3 250 m ²
Espace vert / surface perméable	900 m ²
Longueur projet	250 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : RD11

Lieu-dit : _____

Localité : entre le PR 3+800 et le PR 4+050

Code postal : 9 7 4 3 6 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 5 5 ° 1 8 , 0 7 " 6 Lat. : 2 1 ° 1 2 , 4 1 " 6

Point de d'arrivée : Long. : 5 5 ° 1 8 , 1 0 " 2 Lat. : 2 1 ° 1 2 , 4 7 " 2

Communes traversées :

Saint-Leu

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

SAR 2011 : Espace urbain à densifier et Espace de continuité écologique
PLU de Saint Leu (approuvé en 2007, pièce écrite actualisée en 2013) : Zone Ub, Uc et N

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Saint-Leu, à plus de 1.5 km du littoral en dehors des espaces proches du rivage identifiés dans le Schéma de Mise en valeur de la Mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par : - L'arrêté préfectoral n°2014-3749/SG du 16 juin 2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre : La RD11 est classé en catégorie 4 au droit du projet. - L'arrêté préfectoral 2022-1165/SG/SCOPP du 27 juin 2022 portant approbation des cartes de bruit des infrastructure routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules dans le département de la Réunion
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur la parcelle voisine de celle de "La Cheminée du Portail" (à moins de 500m), monument historique classé à l'ISMH depuis le 16 avril 2002 (Arrêté : PA97400055)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Leu est dotée d'un PPRn approuvé le 22 Novembre 2015 qui indique un aléa élevé inondation et mouvement de terrain associés à la Ravine du Portail. Cette zone localisée est concernée par un classement R1, B2u et B2 (cf. Annexe 8)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet n'est pas identifiée comme site pollué ou ancien site industriel (BD CASIAS et SIS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à l'aplomb de la masse d'eau souterraine FRLG110 : Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de la Planèze Ouest. Cet aquifère est classé en ZRE par l'AP 2019-132/SG/DRECV du 21 janvier 2019
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet - Dispositif non mis en oeuvre à La Réunion
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement direct dans le milieu naturel. Les besoins en eau du chantier et, en phase d'exploitation, d'arrosage des zones d'espaces verts seront pourvus à partir du réseau d'adduction en eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de niveau souterrain. Les terrassements envisagés demeurent superficiels, ne concernant que les premiers horizons du sol sous emprise voirie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassement envisagés demeurent superficiels. Ces travaux vont engendrer environ 2000 m ³ de déblais excédentaires, évacuer en centre de revalorisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. réponse précédente
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. réponse précédente

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les besoins en eau du chantier et, en phase d'exploitation, d'arrosage des zones d'espaces verts seront pourvus à partir du réseau d'adduction en eau potable de la commune. Le projet n'engendrera pas de consommation significative de ressource en eau et n'engendrera aucun effluent
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'expertise écologique réalisée en mai 2023 confirme que les formations végétales du secteur ne présentent pas d'enjeu de conservation (Envirotech - cf. annexe 9). Le projet ne prévoit par ailleurs aucune intervention dans Ravine du Portail, unique zone à vocation naturelle. Des dispositions de chantier seront adoptées pour éviter la destruction de nichée et de Caméléon lors des défrichements et pour limiter la pollution lumineuse en cas de travaux de nuit (selon préconisations de la charte "Nature et Nuit »)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet - Dispositif non mis en oeuvre à La Réunion
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne un secteur classé "Espace Urbain à densifier" au titre du SAR 2011 et "Zone urbaine" au titre du PLU 2007. Il ne prévoit aucune intervention dans Ravine du Portail, unique zone à vocation naturelle ("Espace de continuité écologique" au titre du SAR 2011 et "Zone naturelle" au titre du PLU 2007)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La secteur du projet n'est pas identifié comme site pollué ou ancien site industriel (CASIAS et SIS). La RD11 est un itinéraire de transport de matières polluantes et dangereuses. La réalisation du projet permet d'améliorer la sécurité du carrefour et la gestion des flux. A ce titre, il permet de limiter le risque de déversement accidentel
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un PPR inondation et mvt prescrit le 22 Novembre 2015. Celui-ci indique que la zone du projet est localement concernée par un aléa élevé inondation et mouvement de terrain associé à la Ravine du Portail. Le site est également concerné, comme l'ensemble du territoire réunionnais, par un risque cyclonique (1 évènement / 2-3 ans) et un risque sismique faible (niveau 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets produits par le projet dans sa phase travaux ne présentent pas de risque particulier. Ils seront pris en charge par une filière agréée de traitement des déchets.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de chantier engendrera la circulation d'engins les jours et heures ouvrables. En phase d'exploitation, le projet n'aura en revanche aucune incidence sur les niveaux de trafic des infrastructures routières concernées et notamment la RD11.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier : bruits classiques liés aux démolitions, terrassements, circulation d'engins. Le chantier respectera la réglementation en vigueur. Phase d'exploitation : Aucune incidence sur les niveaux de trafics et donc sur les niveaux sonores actuels
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RD11 classée CAT.4 au droit du projet par l'AP du 16/06/2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de nuisance olfactive significative. Phase chantier : Émissions de gaz d'échappement liés aux engins
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase d'exploitation : Émissions de gaz d'échappement liés à la circulation des véhicules sur la R. le projet n'aura aucune incidence sur les niveaux de trafics et donc sur les niveaux d'émission actuels
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de vibration significative. Phase chantier : Temporaire, notamment lors des terrassements ; Phase d'exploitation : Aucune.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de chantier nécessitera potentiellement la tenue de travaux de nuit pour des raisons de nécessité de maintien de la circulation sur la RD11. Le cas échéant, des préconisations seront adoptées pour limiter les nuisances. La chantier respectera l'AM du 27/12/2018
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit pas de création d'un unique lumineux. celui-ci respectera également l'AM du 27/12/2018 et la Charte "Nature et Nuit"
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura un incidence positive sur le coefficient d'imperméabilisation de la zone. Il prévoit également le redimensionnement des réseaux EP existants sans modification du point de rejet actuel situé au niveau de la Ravine du Portail
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce titre, il a fait l'objet d'une étude hydraulique (Ingerop, 2023. cf Annexe 10). In fine, le projet améliorera la gestion des eaux pluviales sur ce secteur de la RD11 régulièrement concerné par des problèmes d'inondation par ruissellements.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement. Production de déchets divers : inertes, non dangereux et dangereux faisant l'objet d'un tri sur site et envoi vers filières agréées adaptées. Éventuels déchets dangereux de chantier suivi par bordereaux. Phase d'exploitation : aucune production de déchets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à moins de 500 m de "La cheminée du Portail", monument historique classé à l'ISMH (PA97400055). L'équipe d'ingénieurs s'attachera à intégrer au mieux l'opération dans le tissu urbain existant. A ce titre, l'Architecte des Bâtiments de France sera consulté afin d'adopter l'insertion la plus harmonieuse au regard du monument historique à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation du secteur identifiée au SAR et au PLU demeurent inchangées par le projet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, de taille modeste, prévoit l'amélioration des conditions de sécurité et de gestion des différents flux d'un carrefour existant. Il permettra également d'améliorer la gestion des eaux pluviales de ce secteur qui connaît régulièrement des problèmes d'inondations par ruissellement en cas de fortes pluies. Il concerne une zone aménagée. Il ne prévoit aucune intervention au niveau de la seule zone à vocation naturelle du secteur, la Ravine du portail. L'expertise écologique n'a mis en évidence aucune zone ni espèce à enjeu.

Les incidences potentielles sur la gestion des eaux pluviales sera cadrée dans le cadre d'une procédure spécifique loi sur l'eau (déclaration d'antériorité + PAC). Les incidences potentielles sur les abords du monument historiques seront cadrée en dans le cadre d'une procédure de permis d'aménagé et de concertation avec l'ABF. Dans ces conditions, l'opération pourrait ne pas faire l'objet d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

NB : Annexes obligatoires 2, 6 et 7 non fournies car non applicables dans le cadre de l'opération RD11

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	A8 : Extrait du PLU / PPRn	<input checked="" type="checkbox"/>
2	A9 : Note de cadrage environnemental et réglementaire	<input checked="" type="checkbox"/>
3	A10 : Etude hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PAYET

Prénom Jean-François

Qualité du signataire Élu Délégué

À SAINT DENIS

Fait le 03/01/2024



Signature du (des) demandeur(s)

